Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212202147-20260421-202640-DE

Délibération N° DE_2026_040

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 09 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 23
Votants : 23

Le quinze avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Patrick REMY, Madame Véronique ROLLAND, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur Jean-Marie BRIENT, Madame Annie HERVE, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Charles NORMAND, Madame Edith BOCHER, Madame Sylviane AMOURET-LE-BIDEAU, Monsieur Florent BIZZARO, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Madame Isabelle LELONG, Monsieur Erwan SERVIGET, Monsieur Sebastien GUILLOU, Monsieur Xavier SOURICE, Madame Alysée LEBEAU, Monsieur Nicolas HELLO, Madame Murièle MAUNY, Madame Patricia CORREZE, Monsieur Franck GENIQUE, Monsieur Thomas RAYNAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

OBJET : 1.1 Nomination du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal de la Commune de Plouézec,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et suivants relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un secrétaire de séance parmi les membres présents pour établir le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents,

DESIGNE :

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212202147-20260421-202640-DE

Délibération N° DE_2026_040

Monsieur Florent BIZZARO en qualité de secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Florent BIZZARO

MAIRIE DE PLOUEZEC 22470

Le Maire,
Gilles PAGNY,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.